



Délais remise certificat, attestation et solde de tout compte

Par **Helodie**, le **29/04/2015** à **13:11**

Bonjour, rnje vous explique ma situation. J'ai travaillé un peu plus de 7 mois dans une entreprise, j'ai signé quasiment que des CDD à la semaine. Il y a des semaines où l'entreprise avait moins de besoin que d'autres donc c'est arrivé que je ne travaille pas une ou deux semaines durant cette période de 7 mois. Mon dernier CDD s'est terminé le 18 avril. La semaine suivante, donc la semaine dernière, je n'ai pas travaillé car il n'avait pas besoin de moi. Mais cette semaine j'étais prévue au planning (je n'ai rien signé pour cette semaine) mais n'étant plus disponible, je les ai contacté la semaine dernière pour les mettre au courant, c'est la moindre des choses.rnCependant durant ces 7 mois, je n'ai eu aucun papiers (attestation pôle emploi, certificat de travail ni solde de tout compte...). Je les ai reconctaté hier et soit disant ils auraient une panne d'ordinateur donc mes papiers ne sont toujours pas prêts! En fait ils disent la même excuse aux personnes qui doivent récupérer leurs papiers! Est-ce qu'il y a un délais pour me remettre mes papiers? Car j'en ai besoin pour m'inscrire à Pole emploi!rnMerci par avance pour vos réponse!

Par **moisse**, le **29/04/2015** à **15:29**

Bonsoir,rnLe délai c'est le dernier jour de travail.rnMême si l'usage est d'accorder un délai matériel de confection des documents, pouvant aller jusqu'à la date habituelle de délivrance des bulletins de salaire, cela ne peut pas durer des mois.

Par **Helodie**, le **29/04/2015** à **18:32**

Bonsoir, merci pour votre réponse.
D'après ce qu'elle m'a dit mardi, je devrais les avoir demain. Mais comme je devais déjà les avoir mardi, je crains devoir attendre encore... En tout encore merci d'avoir répondu.
Bonne soirée